

Bulletin municipal n°11

Echandelys

Une manifestation exceptionnelle : finale de la coupe de France des rallyes 2023



Photo Olivier Massacrier

Hôtes inhabituels dans la forêt du marquis....

Octobre 2023

Le billet du maire

Avant tout et devant le dramatique contexte géopolitique dans lequel évolue aujourd'hui notre monde, ayons une pensée pour tous ceux qui de près ou de loin sont frappés par la folie des hommes.

La vie doit continuer pourtant, sans céder ni à la pression, ni au chantage de ceux qui voudraient nous imposer un autre modèle de société.

Il en est ainsi dans notre commune dont l'actualité est marquée par 2 évènements marquants.

Le premier qui nous attriste concerne le Relais de la fontaine.

Pour des raisons qui leur appartiennent, nos deux « Sebs » ont choisi de passer la main. Ils viennent en effet de nous annoncer l'arrêt de leur activité au Relais, à compter du 31 décembre 2023.

Une fois encore, nous voilà plongés dans l'expectative !

Partagés que nous sommes entre la peine de quitter deux personnalités attachantes qui ont beaucoup apporté à notre commune depuis leur arrivée en juillet 2021 et..... l'espoir d'accueillir de nouveaux gérants pleins de dynamisme et d'envie pour « prendre le relais ».

Reste désormais à trouver ces perles rares ! de plus en plus rares de nos jours dans le contexte économique et sociétal actuel.

Pour cela, votre aide sera précieuse : activez vos réseaux, parlez-en autour de vous. Donnez à des porteurs de projet, l'envie de nous rejoindre.

En attendant et devant le verre à moitié plein, acceptons l'idée que les gérants qui passent nous aident à renforcer la résilience de la commune.

Le deuxième, qui nous réjouit a trait au succès remporté par le passage sur notre territoire de la finale de la coupe de France des rallyes automobiles 2023.

220 équipages dans leurs bolides rugissants et des milliers de spectateurs ravis, venus de toute la France et qui se feront sans nul doute les ambassadeurs du Livradois.

Au cœur de cette réussite, l'engagement des associations de la commune et des nombreux bénévoles venus les rejoindre au service d'une organisation sans faille reconnue par tous.

Sans oublier, bien sûr, les propriétaires ayant mis à disposition les parcelles nécessaires à l'installation des parkings et de la buvette géante.

Bel exemple d'unité et d'entente que nous ferons tout pour entretenir et préserver.

Christian Heux

Au fil des conseils municipaux



Note de la rédaction : nous présentons dans cette rubrique, les relévés des décisions prises lors des différents conseils municipaux. Le texte intégral des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

Conseil du 31 mai 2023

Présents : Jean Philippe Meunier, Christian Heux, Cees Breur, Marion Faron, Pierre Faure, Patrick Recoque, Yvette Renaudias, Romuald Morin -Lebourg

Procurations : Marion Faron pour Nathalie Claude, Cees Breur pour Mélanie Deijn

Secrétaire de séance : Yvette Renaudias

Délibérations

Le conseil municipal :

- Renouvelle jusqu'au 24 mai 2015, la convention d'occupation précaire du Relais de la Fontaine, avec les gérants actuels **Vote POUR à l'unanimité**
- Décharge les gérants du Relais de la Fontaine de la préparation des repas de la cantine scolaire **Vote POUR à l'unanimité**
- Augmente la provision pour charges du Relais de la Fontaine de 100 € à 150 € HT par mois **Vote POUR à l'unanimité**
- Etablit les baux concernant des terrains communaux ou sectionnaux à vocation agricole en conformité avec le code rural et de la pêche maritime (article L411-4). Ces baux « ciblent » les exploitants agricoles remplissant les conditions d'attribution prévues au règlement d'attribution du 04 avril 2023 et seront signés pour une durée de 9 ans à compter du 01 juin 2023.

Attribution à M. Marotte Stéphane des parcelles suivantes :

Bailleur	Cadastre	Superficie en ha	Fermage à l'ha en €	Fermage parcelle
Section de Coupat	ZN 97	2,6202	75,00 €	196,52 €
Section de Coupat	ZN 98	0,9644	25,00 €	72,33 €
Commune	ZI 88	0,4335	50,00 €	21,68 €
TOTAL		4,0181 ha		290,53 €

Vote POUR à l'unanimité

Attribution à M. Thomas Faron de la parcelle suivante :

Bailleur	Cadastre	Superficie en ha	Fermage à l'ha	Fermage parcelle
Commune Echandelys	ZD 15	0,6597	50,00 €	32,99 €

Vote POUR 9, ABSTENTION 1 (Devoir de réserve de Marion Faron)

La parcelle ZH 322 d'une contenance de 1.5994 Ha n'a pas été attribuée

Attribution à M. Robert Chevarin des parcelles suivantes

Bailleur	Cadastre	Superficie en ha	Fermage à l'ha en €	Fermage parcelle
Section de Coupat	ZN 160	7,67	35,00 €	268,45 €
Section de Coupat	ZN 111	2,6194	75,00 €	196,45 €
Section de Coupat	ZN 103	0,795	75,00 €	59,63 €
Section de Coupat	ZN 104	0,709	75,00 €	53,18 €
Section du Buisson Faux Planta	ZA 10	1,3479	50,00 €	67,40 €
Section du Buisson Faux Planta	ZA 11	0,339	35,00 €	11,87 €
Section du Buisson Faux Planta	ZA13	3,015	35,00 €	105,52 €
Section du Buisson Faux Planta				
TOTAL		16,4953 ha		762,50 €

Vote POUR à l'unanimité

- Demande la constitution d'un dossier d'attribution d'une aide exceptionnelle de 3 060€ auprès du Conseil départemental permettant de couvrir les frais d'une étude, s'élevant à 5 100 €, pour la mise en accessibilité de la cour d'école et le réaménagement des abords de la salle des fêtes. **Vote POUR à l'unanimité**
- Désigne M. Gazagnes, administrateur et magistrat retraité, en tant que référent déontologue des élus. Ce référent peut apporter conseil à tout élu qui le souhaite.

Vote POUR à l'unanimité

- Vote les déclarations modificatives suivantes, suite à une proposition de la trésorerie :
 - Sur le compte 6541 du budget de fonctionnement de la commune +300€, à enlever au compte 625228 entre tien des bâtiments
 - Enlever du compte 6218 -70€ et passer +70€ en 673 charges exercices antérieurs du budget l'assainissement **Vote POUR à l'unanimité**
- Vote les listes des membres des sections et des bénéficiaires de l'affouage par feu. Ces listes sont consultables en mairie **Vote POUR à l'unanimité**
- Accepte une participation de la commune à hauteur de 560 € pour permettre d'effectuer les travaux de mise en conformité des commandes de l'éclairage public. Le coût total de l'opération est de 1 680€ **Vote POUR à l'unanimité**

Conseil du 9 juin 2023

Présents : Marion Faron, Pierre Faure, Patrick Recoque, Yvette Renaudias, Romuald Morin-Lebourg, Jean Philippe Meunier, Nathalie Claude

Procuration : Yvette Renaudias pour Christian Heux

Secrétaire de séance : Marion Faron

Le conseil municipal :

- Elit une déléguée Yvette Renaudias et 3 suppléants Christian Heux, Nathalie Claude et Jean Philippe Meunier, pour les élections sénatoriales : **Vote POUR à l'unanimité**
- Accepte la coupe sur pied de bois d'affouage pour la section de Coupat, principalement des feuillus, proposée par l'ONF, et son partage par feu : **Vote POUR à l'unanimité**

Conseil du 19 juillet 2023

Présents : Christian Heux, Cees Breur, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Patrick Recoque, Yvette Renaudias, Romuald Morin-Lebourg

Procurations : Christian Heux pour Nathalie Claude, Mélanie Deijn pour Marion Faron

Absent : Jean Philippe Meunier

Secrétaire de séance : Yvette Renaudias

Délibérations

Le conseil municipal :

- Accepte la proposition de tarifs de la commune de Condat- Lès- Montboissier pour la préparation des repas de la cantine scolaire dans le cadre du RPI, soit 7€ par repas, ainsi qu'un surplus de 1200 € pour couvrir les frais de personnels en découlant. Une convention entre les deux communes sera rédigée
Vote POUR à l'unanimité
- Répercute une augmentation du coût du prix du repas de 0.35 € sur les familles, la commune prenant à sa charge la même somme de 0,35€, ce qui portera le tarif des repas à 3,65 € pour les parents et à 4,05 € pour la commune.
Vote POUR à l'unanimité
- Accepte le principe de la vente de la parcelle sectionnale ZA10 située au Buisson, d'une superficie de 1,3479 ha et déjà exploitée par ses soins, à M. Robert Chevarin, au tarif de 1 250 € l'hectare, soit un montant total de 1684,90 €. Pour cela les électeurs des sections du Buisson et Buisson/Faux-Planta seront amenés à s'exprimer lors d'un vote en mairie.
Vote POUR à l'unanimité
- Retient, après avis de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2023, l'entreprise Eurovia, pour réaliser les travaux de voirie à Deux- Frères et à Fiosson.
Coût des travaux : 9 090 € HT
Maitrise d'œuvre : 500 €
Vote POUR à l'unanimité
- Vote trois déclarations modificatives comptables du budget d'assainissement afin de permettre le règlement des travaux de nettoyage des boues de la station de Deux-Frères
Vote POUR à l'unanimité

Conseil du 30 aout 2023

Présents : Cees Breur, Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Romuald Morin-Lebourg, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Procuration : Marion Faron pour Mélanie Deijn

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le conseil municipal :

- Se prononce favorablement sur le transfert du bien de section cadastré ZK136 dit terrain de basket à la commune, dans le cadre de l'intérêt général, pour permettre la construction d'une maison des associations
Vote POUR à l'unanimité
- Souhaite établir une convention avec le rectorat pour permettre la mise en place d'un atelier scolaire de danse Hip Hop
Vote POUR à l'unanimité
- Prend acte du choix significatif des habitants d'Echandelys pour porter le nom d'Echandelysois/es, par 63 voix sur 160 retours de bulletins de vote
Vote POUR à l'unanimité

Conseil du 20 septembre 2023

Présents : Nathalie Claude, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Romuald Morin-Lebourg, Yvette Renaudias

Procuration : Yvette Renaudias pour Patrick Recoque

Excusés : Mélanie Deijn, Cees Breur

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le conseil municipal :

- Se prononce favorablement pour la création d'un poste d'adjoint technique sur 35 heures à partir de la mi-octobre, dans la perspective du départ à la retraite de Marcel Dutour, agent communal. Un processus de recrutement est mis en place.
Vote POUR à l'unanimité
- Constate la nécessité d'accorder à Marie Ange Cahuzac une augmentation de son temps de travail, résultant de la réorganisation de la cantine scolaire. Elle assure désormais 18H45 hebdomadaire
Vote POUR à l'unanimité

Conseil du 18 octobre 2023

Présents : Nathalie Claude, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Yvette Renaudias, Cees Breuer, Patrick Recoque

Procuration : Nathalie Claude pour Marion Faron

Absents: Mélanie Deijn, Romuald Morin-Lebourg

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations

Le conseil municipal :

Retient l'entreprise SECAE d'Issoire pour la réalisation de l'actualisation de l'étude des systèmes d'assainissement collectif pour un montant de 24 000 € TTC.

Vote POUR à l'unanimité

Prend acte du vote des électeurs de Buisson-Faux Plantat pour permettre l'acquisition de la parcelle ZA10 par M.Chevarin Robert, pour la somme de 1684,90 €, par 9 voix pour et 4 contre. Le maire a tout pouvoir pour effectuer les démarches administratives nécessaires

Vote POUR à l'unanimité

Autorise le maire à signer une convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de gestion du Puy de Dôme

Vote POUR à l'unanimité

Accepte les modifications statutaires de la communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre de sa compétence tourisme : le centre de vacances de Prabouré et le centre d'hébergement Choral à Ambert sortiront de son champ de gestion .De même le réseau petite enfance sera refondé **Vote POUR à l'unanimité**

Est d'accord sur le principe de vendre à M. Cees Breuer de la Foresterie un tronçon de chemin rural d'environ 150 m2 situé devant sa maison. Tous les frais afférents à cette vente (géomètre, notaire...) seront pris en charge par le futur acquéreur.

Vote POUR 7 (devoir de réserve de Cees Breuer)

Questions diverses

Suite à l'entretien des 6 candidats postulant pour le poste d'agent communal à temps plein, la candidature de M. Gregory Verne a été retenue . Il prendra ses fonctions le 13 novembre 2023.

Mme Elsa Barrere de Deux-Frères informe la mairie de son souhait de mettre en place une signalétique pour sa future nouvelle activité. La question sera réfléchiée dans une globalité d'esthétique et d'homogénéité de la signalétique sur la commune.

La vie de la commune

Les PPI : périmètres de protection immédiat des captages d'eau

Vous avez peut être remarqué lors de promenades sur la commune des zones récemment clôturées équipées de portails. Ce sont ce que l'on nomme les **PPI**, périmètres de protection immédiate des captages des sources.

Ces périmètre sont des dispositifs rendus obligatoire par la loi sur l'eau du code de la santé publique et protègent des risques de pollutions ponctuelles ou diffuses des zones de captage de l'eau. Leurs accès est réservé aux techniciens du **SIAEP** syndicat indépendant d'alimentation en eau potable d'Auzelles pour des relevés, de l'entretien ou des traitements de l'eau .L'ensemble des travaux a été réalisé par l'entreprise Dumeil, aménagements d'accès , clôtures ,changement des captages si nécessaire . Le chemin de la Taverne au dessus de Labat a même été dévié pour un plus grand périmètre nécessitant la création d'une rase pour l'évacuation des eaux de ruissellement .L'ensemble de ces travaux devraient se terminer d'ici la fin de l'année.



Octobre : le mois de la voirie



Réfection du chemin
de Parel

Nous avons tous constaté les importants travaux de débroussaillage et d'éparage effectués par le conseil départemental sur le tracé de la spéciale organisée le 14 octobre pour la finale de la coupe de France des rallyes automobiles.

A son échelle, la commune consacre également un budget important à l'entretien de la voirie dont elle a la charge.

C'est ainsi qu'octobre a vu la réfection de la voie communale menant à Parel pour un montant de 61 776 € et des extensions de voirie à Deux-Frères et Fiosson destinées à raccorder deux nouvelles habitations pour un coût de 16 344 €.

Sans oublier la réfection du chemin rural reliant Lossodat aux Bordes réalisée au printemps .

La chasse

Les périodes d'ouverture et de clôture de la chasse sont fixées chaque année par arrêté préfectoral pour chaque département (cf. arrêté du 12 juin 2023). Cette année l'ouverture a eu lieu le 10 septembre 2023.

La chasse est autorisée de jour, soit le temps qui commence une heure avant le lever du soleil au chef-lieu du département et finit une heure après son coucher.

C'est dans ce cadre général que s'inscrit la société de chasse d'Echandelys.

Sur notre commune, la chasse concerne le petit gibier : lièvre, bécasse, lapin, faisan, grives et pigeons, renards, pies, corbeaux... et le gros gibier : sangliers et chevreuils.

Petit gibier

Le petit gibier se chasse à partir de 8h les samedi, dimanche, mardi et jours fériés avec une exception pour les grives et pigeons qui peuvent être chassés tous les jours sans chien.

La clôture de la chasse varie selon les espèces : le 19 novembre pour le lièvre, le 28 janvier 2024 pour le faisan, le 10 février pour les grives et pigeons, le 20 février pour la bécasse, le 28 février pour le lapin

Gros gibier

La chasse du gros gibier s'organise en battues placées sous la responsabilité d'un chef de battue chargé de faire appliquer toutes les mesures de sécurité : en particulier la pose des panneaux signalant de manière la plus visible possible les zones de battues en cours.

Le battues se déroulent les samedi, dimanche, jeudi et jours fériés jusqu'au 29 février 2024 au soir.

Une bibliothèque en libre- service (gratuit)

Située dans l'entrée du couloir du secrétariat de mairie, elle est à votre disposition les lundis, mardis, jeudis, vendredi de 9h à 12h et les mardis et vendredis de 14h à 16h30.

Viabilité hivernale

Le Département a présenté récemment son plan d'intervention de la viabilité hivernale précisant les dispositions prises pour lutter contre les conditions climatiques hivernales sur le réseau dont il a la charge.

Le Département veille à maintenir au maximum les routes circulables. Pour cela et pour couvrir l'ensemble du réseau départemental, les services routiers traitent les axes par priorité selon l'importance des liaisons.

En situation maîtrisée, les engins de viabilité hivernale réalisent des circuits de traitement du réseau selon les horaires suivants :

Priorité 1 : les circuits de priorité 1 sont réalisés entre 4h et 7h

Priorité 2 : les circuits de priorité 2 sont réalisés entre 7h et 11 h

Priorité 3 : les circuits de priorité 3 sont réalisés après 11h

Sur notre secteur proche sont notamment classés :

En priorité 1 : Les axes Ambert- St Amant Roche- Savine- L'Alleyras ; Ambert - St Amant Roche Savine - St Germain l'Herm - Issoire

En priorité 2 : les axes Echandelys - La Gravière - Cunlhat ; Echandelys - Sauxillanges ; Echandelys - Moulin de Géry - Aix - Fournols - St Germain l'Herm ; Echandelys - St Eloy la Glacière - Col de Balance

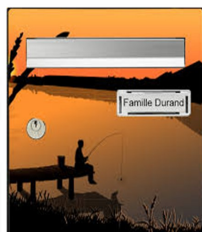
En priorité 3 : route de Fournols par le bois du Marquis, jusqu'au carrefour de Puy-Hautier

Pour plus de détails s'adresser à la Direction des routes du Livradois- Forez : 04 73 82 79 08 ou la mairie d'Echandelys

Les brèves



Pensons aux facteurs



Une boîte aux lettres bien en vue avec son nom est l'assurance d'avoir un courrier bien distribué et en temps voulu. Nos factrices ou facteurs ne sont pas de la région, de plus ils changent très souvent de tournées. Alors facilitons- leur la distribution.

Insectes indésirables

Cédric Beauvallet intervient sur la destruction de frelons asiatiques ou chenilles processionnaires vous pouvez le contacter au 0672728190 ou par mail gribouillede-sign63@gmail.com

Le bus des montagnes fait sa mue!

ALF à BUS vous transporte sur tout le territoire !
secteur **SAINT-GERMAIN-L'HERM**

📍 → Ligne 9 à destination de la place Notre Dame De Layre à Ambert le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h

Communes concernées :

- Saint-Germain-l'Herm
- Aix-la-Fayette
- Echandelys
- Saint-Eloy-la-glacière
- Fournols
- Chambon-sur-Dolore
- Saint-Amant-Roche-Savine
- Le Monestier
- Condat-lès-Montboissier
- Sainte-Catherine

Vous êtes située dans l'une de ces communes et souhaitez vous rendre à Ambert ?
Appellez le **04 8000 7000**
Et laissez vous guider !

Trajets uniquement le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h

Retrouvez le détail des itinéraires sur www.ambertlivadoisfoez.fr/mobilites

ALF à BUS vous transporte sur tout le territoire !

Votre service de transport SUR RÉSERVATION

ALF à BUS vous transporte sur tout le territoire !

Pour réserver, un seul numéro
Joignable de 8h à 19h du lundi au samedi
04 8000 7000
Centre de réservation 4416 la Région vous transporte livadoisfoez

11 lignes
58 communes

Direction centres-villes de proximité
Ticket : 3€
Mobile+ accepté

Retrouvez le détail des itinéraires sur www.ambertlivadoisfoez.fr/mobilites

AMBIET L'ÉTRÉCIS
La Région

Coup de coeur

Les habitants se sont choisis un nom ; les Echandelyssois(e)s

L'enquête proposée au début de l'été auprès des habitants a rencontré un réel succès. C'est en effet pas moins de 160 réponses qui nous sont parvenues, permettant au conseil municipal du 30 août 2023 de délibérer sur un choix significatif de la population.

Echandelyssois(e)s : 63 réponses
Echandelysien(ne)s : 27 réponses
Chandelysien(ne)s : 24 réponses
Echandelois(e)s : 7
Chandelois(e)s : 7
Echandelissois(e)s : 4
Chandelysois(e)s : 3

.....

Aux dires des aînés, le nom choisi semble confirmer celui véhiculé par la tradition orale.

Au fil de l'histoire, le nom de la commune a évolué, allant de Chandalis, Chandelis, Echandelis à Echandelys qui en est la forme actuelle.

Son origine reste obscure. Possiblement issu du latin « scandere » (en occitan eichalo), ce qui veut dire escalader, monter (en occitan passage difficile entre des rochers, pente abrupte), le terme exprime la pente à la fois nord-sud et est-ouest sur laquelle est établie le village.

Une autre hypothèse correspond à l'utilisation du vieux mot « eschandil » qui est une vieille mesure de grains. Il s'agirait donc du terrain que l'on peut ensemer avec une telle quantité de grains.

La finale des rallyes automobiles

Pour la finale de la coupe de France des rallyes automobiles, des membres de la société de Chasse, de l'association des Parents d'Elèves, de l'association Echandelys Terre de Jeux63, du Comité des Fêtes et du club Les Champs de Lys ont formé, avec tous les autres bénévoles de la commune, une équipe qui s'est mobilisée pour la préparation et le bon déroulement de cette manifestation de grande envergure, qui a mis sous les projecteurs notre commune. Le Jour du rallye, des bénévoles spontanés nous ont également rejoints pour apporter leur aide.

Bien que des spectateurs soient venus avec les glacières et les gros packs de bière, et que la météo ait été plutôt venteuse et frisquette, nous avons, malgré cela eu aux caisses une affluence de personnes qui ont acheté de quoi se restaurer et consommer à la buvette.

Parmi eux, pas mal venant de loin nous ont dit découvrir ce territoire et d'en apprécier la

multifacette de ses paysages.

Une bonne ambiance a régné tout au long de la journée. Tous les acteurs ont tenu avec le sourire leur rôle de façon rigoureuse et efficace. A la fin, malgré la fatigue tous étaient heureux du travail accompli qui a contribué à faire de ce jour une réussite. Un grand merci à chaque bénévole pour son implication, et aux visiteurs qui ont su laisser le site propre à leur départ.



Organisation collective



A la bonne frite....

Quelques images



Sérieux et concentration aux caisses



Ils ont choisi de vivre ici

Après 500 ans d'appartenance à la famille des Roys, Marie-Hélène et Patrick de Sèze sont désormais les nouveaux propriétaires du château. Nous sommes allés à leur rencontre

Madame, Monsieur, qu'est-ce qui a marqué vos premiers temps à Echandelys?

Nous nous sommes installés à Echandelys en avril 2022.

Nous avons été très bien accueillis, d'abord par notre maire, Christian Heux et par l'ensemble des habitants que nous avons rencontrés.

Deux évènements familiaux ont déjà marqué notre famille ici, puisque le maire a déjà marié deux de nos enfants à Echandelys : notre fille Anne-Elise, qui s'est mariée le 1er juillet 2022 avec Axel Meteyer, et notre fils Hubert, qui s'est marié le 25 aout 2023 avec Blandine de Lauriston.

Accepteriez-vous nous dire qui vous êtes?

Nous venons de Bretagne où mon grand-père s'était installé en 1923.

L'origine de ma famille est de Bordeaux. Au dix-septième siècle mes ancêtres étaient Jurats de Saint-Emilion. Avant la révolution, mon aïeul Raymond de Sèze s'installa à Paris, où il fut conseil de plusieurs membres de la famille royale. En 1792, il accepta de défendre le Roi Louis XVI lors de son procès. Raymond de Sèze fut emprisonné, mais échappa à la guillotine. Et il fut rétabli à la restauration et anobli par le roi Louis XVIII : Il devint Pair de France, Grand Trésorier de l'Ordre du Saint Esprit, membre de l'académie française et premier Président de la Cour de



Marie-Hélène et Patrick de Sèze : « le château, une grande maison pour notre famille »

Cassation.

Son fils Etienne fût aussi Pair de France et magistrat. Ses descendants servirent la France dans l'armée ou la marine. Mon grand-père, était officier de marine pendant la première guerre mondiale, A la retraite, il reprit du service en 1939, fut nommé Gouverneur de Belle-Ile, pour protéger l'île de l'ennemi et organiser la vie sur place alors qu'une majeure partie des hommes valides avaient quitté l'île pour la guerre. Il commanda ensuite une escadrille d'escorteurs de convois. Son bateau sauta sur une mine et il fut blessé.

Mon père quitta sa maison à 18 ans en 1940 pour s'engager dans l'armée. Il ne revit jamais ses parents, morts en 1945 et 1947. Il servit à son tour la France au Liban, en Syrie, en Indochine et en Algérie.

Quant à moi, j'ai servi la France dans les commandos-marine, et j'ai quitté la marine en 1987, après un accident au Moyen-Orient pendant la guerre du Liban.

Après cet épisode, je me suis spécialisé en redressement d'entreprises en difficulté. J'ai pris ma retraite en 2008 après avoir été pépiniériste collectionneur (800 variétés d'hortensias). Depuis, je

suis engagé comme bénévole dans le domaine associatif.

Mon épouse a commencé sa carrière comme journaliste à Paris, puis elle a été mère au foyer et a éduqué nos cinq enfants, nés entre 1990 et 1997.

Comment en êtes-vous arrivés à venir vous installer à Echandelys?

Depuis tout jeune, j'ai passé les étés dans les massifs boisés des monts du Beaujolais, berceau de ma famille maternelle. Ma femme est originaire du Forez et nous avons cherché à nous installer dans ces régions de moyenne montagne, Forez ou Livradois. Quand nous avons découvert Echandelys, nous sommes tombés aussitôt sous le charme de ses superbes paysages, de son village et de son château.

Quelle suite souhaitez-vous donner à votre installation dans cette illustre demeure ?

En nous installant au château, nous avons cherché une grande maison pour notre famille. Mais nous héritons aussi d'un lieu historique à Echandelys : La famille des Roys, qui y vivait depuis 1502, s'est éteinte avec le dernier marquis des Roys, mort en 2009.

Nous avons donc une suite à prendre, pour notre propre famille et pour la sauvegarde du château inscrit aux monuments historiques. Et nous souhaitons participer aux actions en faveur de l'avenir et du développement d'une commune qui a su maintenir ses liens authentiques avec ses origines et dans lequel le sens de la communauté est encore très présent.

Nous avons l'intention d'habiter à Echandelys, et d'y être le plus souvent possible. Pour l'instant, la maison étant dans un état proche de son origine au XVIIIème siècle, n'a pas de chauffage. Et nous avons donc un programme important de travaux de rénovation et d'amélioration.

Quel regard portez vous sur notre commune?

D'emblée, en arrivant à Echandelys, on

est frappé par la beauté de ses paysages. Cette harmonie entre son agriculture de montagne fragile, et ses bois aux arbres majestueux.

On est aussi frappé par le bon accueil de ses habitants, de ses élus et par la qualité des relations avec ses artisans et commerçants. Un équilibre savoureux entre le calme des hameaux et la joie des rassemblements au bourg à l'occasion des animations.

Je compare volontiers l'éloignement des services de la ville, à celui qu'on trouve sur les petites îles au large de la Bretagne, qui connaissent aussi des conditions d'hiver rudes et dans lesquelles il faut faire un effort pour rejoindre les écoles, les services de santé et le monde actif. Quand là bas, il faut prendre le bateau pour aller faire des



« le château, un lieu historique tourné vers l'avenir et le développement de la commune »

courses, ou retrouver la vie du continent, ici, il faut prendre sa voiture.

Mais nous savons déjà que cette absence de proximité, cette abstention de certains comforts, et cette immersion dans la nature sont aussi vitales. Et elles seront de plus en plus valorisées par une population européenne, en recherche d'espaces naturels préservés.

Le coin des entrepreneurs

Un espace bien être à Deux-Frères

Je suis Elsa Barrere, habitante d'Echandelys à Deux-Frères. J'ai décidé d'arrêter mon activité d'assistante maternelle pour me consacrer pleinement à une nouvelle activité, que je souhaitais concrétiser depuis de longues années.

En effet je suis en cours d'installation d'un espace « bien être » dans lequel je vous proposerai à partir du printemps 2024:

- Des entretiens en fleurs de Bach : à savoir un accompagnement individuel pour vous aider à clarifier les émotions qui vous encombrent et vous freinent. Grâce à ma connaissance des fleurs, vous serez guidés vers un choix de fleurs adapté pour rééquilibrer vos émotions.
- Des ateliers sur l'hygiène alimentaire en fonction de la demande
- Des massages bien-être, dont le massage Ayurvédique issu de la médecine traditionnelle en Inde..

Au plaisir de vous recevoir bientôt dans mon futur espace bien-être.



Au plaisir de vous recevoir bientôt dans mon futur espace bien-être.

Agenda

Après midi jeux avec ETJ 63 *dimanche 5 novembre de 14h à 18h Salle des fêtes*

Célébration du 11 novembre : tripes au Relais et cérémonie à 11h

Marché de Noel organisé par les Champs de Lys *dimanche 3 décembre de 9h à 17h Salle des fêtes*

Tripes proposées par l'APE du RPI de Condat-Echandelys *dimanche 3 décembre*

Après midi jeux avec ETJ 63 *dimanche 10 décembre de 14h à 18h Salle des fêtes*

Repas des aînés offert par la municipalité *dimanche 10 décembre*

Veillée de Noel organisée par le comité des fêtes *vendredi 22 décembre à*

CHEZ
Sebs



PROGRAMMATION 4EME TRIMESTRE

« Après 2 années et demie bien remplies au Relais de la Fontaine, Nous avons choisi de laisser la main au 31 décembre à de nouveaux occupants ; en cours de recrutement ; pour nous consacrer à une mono activité pour l'un et l'autre. A compter du 1er janvier 2024, Sébastien M. proposera désormais ses services de coiffure à domicile et Sébastien D. développera un service de traiteur à domicile pour toutes les occasions de la vie.

Nous restons sur ce beau territoire qui est désormais le nôtre.

Merci à tous d'avoir contribué à cette riche expérience pas toujours aisée du maintien d'un commerce en milieu rural.

A très vite pour la suite...

Les SébastienS »

Pizzas tous les vendredis soirs

Du 1er Nov. au 10 Déc.

Ouverture du jeudi au dimanche

01/11 Repas de la Toussaint

04/11 Repas à thème : Libanais

11/11 Tripes traditionnelles 9h et 12h

17/11 Soirée jeux avec ETJ

19/11 Repas à thème : Alsacien

23/11 Repas à thème : Thanksgiving

08/12 Fête des lumières pot de départ Pizzas offertes sur place

10/12 Repas des aînés

Du 11 au 24 Déc. ouverture uniquement

les vendredis soir et dimanches matin

15/12 Soirée Jeux avec ETJ - Pizza sur place et à emporter

17/12 Plats à emporter

22/12 Pizza à emporter

24/12 Repas de Noël à emporter



Coiffure sur RDV

Réservations au 04.63.33.23.78 - Nous restons à votre écoute pour toutes demandes

Pour tous régimes spécifiques, merci de le signaler dès votre réservation afin que nous puissions adapter à l'avance au mieux nos préparations.

Prix net et service compris - Paiements acceptés : espèces, chèques et CB -

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Etat civil

- Décès :**
- Le 15 juin 2023 à Ambert, de Coudeyras Madeleine épouse Bourg du Cluel à l'âge de 85 ans
 - Le 09 juillet 2023 à Egliseneuve des Liards, de Champroux Marie-Françoise, à l'âge de 63 ans, originaire d'Echandelys
 - Le 08 septembre 2023 à Issoire, de Ravaud Jean de Cher, à l'âge de 73 ans.
- Mariage :** - Le 25 août 2023 de Monsieur Hubert Henry Marie De Sèze avec Mademoiselle Blandine Hélène Marie Josephe Law De Lauriston De Boubers.



Photo Olivier Massacrier

Ouverture du secrétariat au public :

Les lundis et jeudis de 9h à 12h

Permanences du maire :

Les lundis et jeudis de 10h à 12h

et le samedi matin sur rendez-vous



Mairie

Le bourg

63980 Echandelys

Tel : 04 73 72 10 67

Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr

Directeur de publication : Christian Heux

Réalisation et rédaction : Nathalie Claude, Yvette Renaudias

Parution : 3 fois par an

Diffusion gratuite sur la commune